ART. 27 N° 900

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 900

présenté par M. Terlier, M. Balanant et M. Pradal

ARTICLE 27

À l'alinéa 17, substituer à la référence :

« L. 211-9 »,

la référence :

« L. 212-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel